INSTITUT DE FORMATION AUX PROFESSIONS DE SANTE
INSTITUT DE FORMATION D'AMBULANCIERS
33 rue du Maréchal Koenig – BP 652
85016 la Roche-sur-Yon cedex
Téléphone : 02.51.36.65.50 – E-mail : ifa@ifps-vendee.fr

Résultats de la sélection d'entrée en formation d'Ambulanciers

Epreuves de sélection 2025 – Rentrée Septembre 2025

« Candidats dispensés des épreuves de sélection » *

admis sur liste complémentaire

NEANT

A La Roche-sur-Yon, le 16/06/2025

Le président du jury
Directeur de l'IFA
M. Éric BODIN

INSTITUT DE FORMATION
AUX PROFESSIONS DE SANTÉ
I.F.A. DU C.H.D. Vendée
33 rue du Maréchal Koenig - BP 652
85016 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

* **Art. 14. –** Par dérogation aux articles 6 à 12 de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier, peuvent être admis à suivre la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier les auxiliaires ambulanciers ayant exercé cette fonction pendant une durée continue d'au moins un an durant les trois dernières années dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire **et** titulaires de l'un des diplômes énoncés au 2o du I de l'article 8. Leur nombre au regard de l'ensemble des élèves d'une même session de formation est défini en concertation avec l'agence régionale de santé territorialement compétente. L'admission des candidats est déterminée en fonction de leur ordre d'inscription.